

Les adresses des sections

Les sections d'arrondissement sont ouvertes du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h sans interruption

Conditions

- Habiter Paris depuis au moins 3 ans (ou depuis au moins un an en cas de mutation professionnelle imposée par votre employeur).
- Être de nationalité française ou justifier d'un titre de séjour en France,
- Avoir à sa charge fiscale un ou plusieurs enfant(s) ou un enfant handicapé titulaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Les enfants demandeur(s) d'emploi non indemnisé(s), âgé(s) de moins de 25 ans sont également considérés comme enfant à charge.
- Avoir des ressources inférieures aux plafonds requis pour chaque aide.

Retrait des dossiers

- sur paris.fr/aides
- dans une section du Centre d'action sociale

Les dossiers peuvent être envoyés soit par courrier postal ou électronique, soit déposés dans n'importe quelle section du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

- | | | |
|--|--|--|
| <p>1^{er} arrondissement
4, place du Louvre
Tél. 01 44 50 76 00
M^o Louvre Rivoli (l. 1)
casvp-s01@paris.fr</p> | <p>8^e arrondissement
3, rue de Lisbonne
Tél. 01 44 90 76 01
M^o Europe (l. 3),
Saint-Lazare (l. 14)
casvp-s08@paris.fr</p> | <p>15^e arrondissement
3, place A. Chérioux
Tél. 01 56 56 23 15
M^o Vaugirard (l. 12)
casvp-s15@paris.fr</p> |
| <p>2^e arrondissement
11, rue Dussoubs
Tél. 01 44 82 76 10
M^o Étienne Marcel (l. 4)
M^o Sentier (L3)
M^o Réaumur-Sébastopol (L3 et L4).
casvp-s02@paris.fr</p> | <p>9^e arrondissement
6, rue Drouot
Tél. 01 71 37 73 00
M^o Richelieu-Drouot (l. 8 et 9)
casvp-s09@paris.fr</p> | <p>16^e arrondissement
71, av. Henri Martin
Tél. 01 40 72 19 06
M^o Rue de la Pompe (l. 9)
casvp-s16@paris.fr</p> |
| <p>3^e arrondissement
2, rue Eugène Spüller
Tél. 01 53 01 76 40
M^o République (l. 5),
M^o Arts et métiers (l. 11)
M^o Temple (l. 3)
casvp-s03@paris.fr</p> | <p>10^e arrondissement
23, bis rue Bichat
Tél. 01 53 19 26 26
M^o Goncourt (l. 11),
M^o République (l. 3, 5, 8 et 9)
casvp-s10@paris.fr</p> | <p>17^e arrondissement
16-20, rue des Batignolles
Tél. 01 44 69 19 50
M^o Rome (l. 2)
M^o Place de Clichy (l. 2 et 13)
casvp-s17@paris.fr</p> |
| <p>4^e arrondissement
2, place Baudoyer
Tél. 01 44 54 76 50
M^o Hôtel. de Ville (l. 1)
casvp-s04@paris.fr</p> | <p>11^e arrondissement
130, av. Ledru Rollin
Tél. 01 53 36 51 00
M^o Ledru-Rollin (l. 8)
M^o Voltaire (l. 9)
casvp-s11@paris.fr</p> | <p>18^e arrondissement
115, bis rue Ordener
Tél. 01 53 09 10 10
M^o Jules Joffrin (l. 12)
casvp-s18@paris.fr</p> |
| <p>5^e arrondissement
21, place du Panthéon
Tél. 01 56 81 73 56
RER Luxembourg (l. B)
casvp-s05@paris.fr</p> | <p>12^e arrondissement
108, av. Daumesnil
Tél. 01 44 68 62 00
M^o Montgallet (l. 8)
M^o Dugommier (l. 6)
casvp-s12@paris.fr</p> | <p>19^e arrondissement
17, rue Meynadier
Tél. 01 40 40 82 00
casvp-s19@paris.fr
M^o Laumière (l. 5)
Annexe service familles
18, rue Fessart
Tél. 01 53 38 92 50
M^o Jourdain (l. 11)</p> |
| <p>6^e arrondissement
78, rue Bonaparte
Tél. 01 40 46 75 55
M^o Saint-Sulpice (l. 4)
casvp-s06@paris.fr</p> | <p>13^e arrondissement
146, bd de l'Hôpital
Tél. 01 44 08 12 70
M^o Place d'Italie (l. 5, 6 et 7)
casvp-s13@paris.fr</p> | <p>20^e arrondissement
62-66, rue Surmelin
Tél. 01 40 31 35 00
M^o Saint-Fargeau (l. 3 bis)
casvp-s20@paris.fr</p> |
| <p>7^e arrondissement
116, rue de Grenelle
Tél. 01 53 58 77 16
M^o Solférino (l. 12)
casvp-s07@paris.fr</p> | <p>14^e arrondissement
14, rue Brézin
Tél. 01 53 90 32 00
M^o Mouton Duvernet (l. 4)
casvp-s14@paris.fr</p> | <p>Accessible aux personnes à mobilité réduite
Procédure d'accueil des personnes à mobilité réduite</p> |

Conception : SDIS / Mission communication / CASVP - Illustrations : Le PasQueBeauValérie Voyer - Édition mars 2017 - Impression : Champagnac



Familles

Aides au quotidien

Vous aider en tant que parent(s)

- **Allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés** : aide mensuelle destinée aux parents ayant au moins un enfant handicapé.
- **Paris pass familles** : carte qui facilite l'accès à certains équipements municipaux pour les familles de trois enfants et plus ou ayant un enfant handicapé (tarifs préférentiels pour les piscines, parcs, expositions temporaires des musées municipaux).
- **Paris forfait familles** : aide annuelle modulable en fonction des revenus déclarés pour les familles de trois enfants et plus.
- **Paris petit à domicile** : aide financière pour les parents titulaires du complément libre choix du mode de garde de la PAJE versée par la CAF et qui font garder à domicile leur(s) enfant(s) de moins de trois ans.
- **Allocation de naissance ou adoption multiple** : aide financière unique en cas de naissance ou d'adoption multiple (jumeaux, triplés...).

Alléger vos charges de logement

- **Paris logement familles** : aide pour les familles d'au moins deux enfants ou ayant un enfant handicapé.
- **Paris logement familles monoparentales** : aide pour les parents qui élèvent seuls leur(s) enfant(s).
- **Paris logement** : aide pour les couples avec un seul enfant, locataires de leur logement consacrant au moins 30 % de leurs ressources mensuelles au paiement des charges de logement.

Exemple M^{me} B vit seule avec ses enfants de 10 et 14 ans. Elle perçoit le Smic et est locataire de son appartement à Paris depuis 5 ans. Grâce au simulateur des aides disponible sur paris.fr/aides, elle constate qu'elle peut prétendre à une aide au logement et une aide à l'énergie. À la fin de la simulation, elle télécharge les formulaires de demande et les envoie par courrier au Centre d'action sociale de son arrondissement avec les pièces justificatives nécessaires. Après étude de son dossier, elle se voit attribuer 150 € d'aide au logement par mois (Paris logement familles monoparentales) et 138 € d'aide à l'énergie par an (Paris énergie familles).

Faire face à vos factures d'énergies

- **Paris énergie familles** : aide annuelle pour réduire le montant des charges d'électricité et/ou de gaz dès le premier enfant.

Financer vos travaux

- **Aide à l'amélioration de l'habitat** : aide modulable en fonction de la composition familiale, du statut d'occupation et de la nature des travaux pour les familles confrontées à des travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement.

Exemple M. et **M^{me} P** vivent à Paris depuis 3 ans avec leurs 3 enfants. Ils perçoivent environ 4 000 € par mois et sont locataires de leur appartement. Grâce au simulateur des aides disponible sur paris.fr/aides, ils constatent qu'ils peuvent prétendre à plusieurs aides. À la fin de la simulation, ils téléchargent les formulaires de demande et les envoient par courrier au Centre d'action sociale de leur arrondissement avec les pièces justificatives nécessaires. Après étude de leur dossier, ils se voient attribuer une aide annuelle de 200 € (Paris forfait familles), une aide au logement mensuelle de 84 € (Paris logement familles), une aide à l'énergie de 275 € par an (Paris énergie familles) et le Paris pass familles pour se rendre gratuitement dans les piscines municipales.



Le Centre d'action sociale vous accompagne au quotidien